

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 21 NOVEMBRE 2016

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2.1 Rapport du maire sur la situation financière
- 3. DEMANDES VERBALES**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Séance ordinaire du 7 novembre 2016
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
  - 5.1 Liste des chèques – approbation
  - 5.2 État comparatif des revenus et dépenses au 31 octobre 2016
  - 5.3 Règlement d'emprunt numéro 1155-2016 concernant le financement du programme de mise aux normes des installations sanitaires – emprunt temporaire
  - 5.4 Dépôt de la liste des taxes à recevoir
  - 5.5 Le Réseau d'Information Municipale du Québec – adhésion – renouvellement
  - 5.6 Brunelle Drouin Laplante, avocats – honoraires
  - 5.7 Roy Laporte, avocats – honoraires
  - 5.8 Dunton Rainville, avocats – honoraires
  - 5.9 WSP Canada inc. – honoraires
- 6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 6.1 Station de pompage Notre-Dame – travaux
  - 6.2 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – programmation des travaux – amendement  
Demandes d'enfouissement des réseaux :
    - 6.3a) réaménagement segment de la rue Gauthier nord entre les rues Brûlé et Guy
    - 6.3b) boulevard Antonio-Barrette
  - 6.4 Plan d'intervention – révision no 1 (novembre 2016) – acceptation
  - 6.5 Association des travaux publics d'Amérique – adhésion – renouvellement
  - 6.6 Réfection des infrastructures municipales et de la voirie sur la rue Jetté – Les excavations Michel Chartier inc. – certificat de paiement no 7
  - 6.7 Pavage de rues du Domaine Asselin – Excavation Normand Majeau inc. – certificat de paiement no 1
  - 6.8 Beaudoin Hurens – honoraires
- 7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTIONS**
  - 7.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ – partie des lots 4 925 045 et 4 925 055  
Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme :
    - 7.2 dérogation mineure numéro 2016-00448

- 7.3 avis de motion et adoption premier projet – règlement numéro 1159-2016 modifiant le règlement numéro 822-2005 relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) et le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – nouveau secteur PIIA – zone R-5 214
- 7.4 étude de PIIA – projet de changer l'enseigne sur la façade du bâtiment principal – Rona – 2000, boulevard Firestone
- 7.5 étude de PIIA – projet de modifier l'enseigne actuelle sur le bâtiment principal – Dépôtium Mini Entrepôt – 200, rue des Entreprises
- 7.6 étude de PIIA – projet de modifier l'enseigne dans la vitrine – Centre d'évaluation et réadaptation de Joliette – 324, boulevard Antonio-Barrette

## **8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

- 8.1 Service des incendies – rapport du mois d'août 2016
- 8.2 Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin – contribution financière
- 8.3 Société Saint-Vincent de Paul – contribution financière

## **9. ENVIRONNEMENT ET PARCS**

- 9.1 Avis de motion – règlement numéro 691-2-2016 concernant la fourniture, la distribution, l'économie et la tarification de l'eau potable
- 9.2 Lumières de Noël – arbres de l'îlot Coulombe – acquisition
- 9.3 Cours d'eau Régis – Laforest Nova Aqua – honoraires
- 9.4 MEC Consultants inc. – honoraires divers projets

## **10. LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE**

- 10.1 Camps de jour 2017 – Programme de soutien à des projets de garde – demande d'aide financière
- 10.2 Centre multisport – comité conjoint – nomination
- 10.3 Patinoires extérieures – entretien – autorisation d'embauche
- 10.4 Recommandation de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie – baseball – tarification 2017
- 10.5 Association hockey mineur Joliette-Crabtree – inscriptions 2016-2017 – recommandation de paiement
- 10.6 Club de patinage de Crabtree – inscriptions 2016-2017 – recommandation de paiement
- 10.7 Association Les Pirates de Joliette – inscriptions 2016-2017 – recommandation de paiement
- 10.8 Aménagement d'un parc à planches à roulettes – Soucy Aquatik – recommandation de paiement

## **11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATIONS**

- 11.1 Application mobile – acquisition
- 11.2 Ensemble traditionnel La foulée – contribution financière

## **12. AUTRES SUJETS**

## **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

monsieur Alain Larue, maire  
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie  
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain  
madame Suzanne Dauphin, conseillère, quartier Bocage  
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi  
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame  
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Alain Larue ouvre la séance à 20 h.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

518-11-2016

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté en y ajoutant le point suivant :

12.1 A.J. Greer – début d'une carrière prometteuse

### **2.1 Rapport du maire sur la situation financière**

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, monsieur Alain Larue fait lecture de son rapport sur la situation financière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

## **3. DEMANDES VERBALES**

La représentante de monsieur Éric Comtois et monsieur Philippe Paquin s'informent chacun de leur demande respective déposée auprès de la Ville. Monsieur Larue accepte de traiter immédiatement les points 7.1 et 7.2.

## **4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **4.1 Séance ordinaire du 7 novembre 2016**

519-11-2016

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

## **5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

520-11-2016

### **5.1 Liste des chèques – approbation**

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 8 au 21 novembre 2016 inclusivement et totalisant une somme de 164 154,26 \$.

### **5.2 État comparatif des revenus et dépenses au 31 décembre 2016**

Madame Suzanne Dauphin dépose un état comparatif des revenus et dépenses estimé au 31 décembre 2016.

521-11-2016

### **5.3 Règlement d'emprunt numéro 1155-2016 concernant le financement du programme de mise aux normes des installations sanitaires – emprunt temporaire**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le règlement numéro 1155-2016 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations sanitaires ainsi qu'une dépense et un emprunt de 148 000 \$ pour pourvoir au financement dudit programme;

ATTENDU QUE ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 24 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'autoriser un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Joliette d'une somme n'excédant pas 100 % de l'emprunt autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vertu du règlement numéro 1155-2016;

DE faire cet emprunt selon les termes de l'entente de services bancaires en vigueur entre la Caisse Desjardins de Joliette et la Ville;

QUE monsieur Alain Larue, maire, et/ou, en son absence ou incapacité, madame Suzanne Dauphin, conseillère, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

522-11-2016

### **5.4 Dépôt de la liste des taxes à recevoir**

ATTENDU le dépôt de la liste de taxes à recevoir en date du 15 novembre 2016;

ATTENDU QUE, dans certains cas, il y a lieu d'entreprendre des poursuites contre les débiteurs en défaut;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE mandater Me Caroline Drouin de l'étude Brunelle, Blouin, Laplante pour entreprendre des poursuites judiciaires contre les débiteurs de taxes identifiés sous la colonne ARR-2 de la liste déposée.

**5.5 Le Réseau d'Information Municipale du Québec – adhésion – renouvellement**

**523-11-2016**

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au Réseau d'Information Municipale du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 et d'acquitter la cotisation de 689,85 \$ s'y rapportant.

**5.6 Brunelle Drouin Laplante, avocats – honoraires**

**524-11-2016**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Me Caroline Drouin, avocate de l'étude Brunelle Drouin Laplante inc., pour entreprendre les démarches nécessaires en vue du recouvrement de taxes et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Brunelle Drouin Laplante inc., avocats, les honoraires professionnels au montant de 306,36 \$.

**5.7 Roy Laporte, avocats – honoraires**

**525-11-2016**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy Laporte inc., avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Roy Laporte inc. avocats, les honoraires professionnels au montant de 2 262,71 \$ pour les services rendus dans le cadre de la convention collective 2016.

**5.8 Dunton Rainville, avocats – honoraires**

**526-11-2016**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Dunton Rainville, avocats, pour la conseiller en matière juridique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Dunton Rainville, avocats, les honoraires professionnels au montant de 1 113,54 \$ pour les services rendus dans le cadre du dossier numéro 1256-24035, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1061-2013.

**5.9 WSP Canada inc. – honoraires**

**527-11-2016**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de WSP Canada inc. pour des services conseils d'ingénierie en électricité dans le cadre du projet de l'aménagement du futur hôtel de ville situé au 132, boulevard Antonio-Barrette, et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à WSP Canada inc. la somme de 6 323,63 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1117-2015.

## **6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **6.1 Station de pompage Notre-Dame – travaux**

**528-11-2016**

ATTENDU les offres de services soumises par Plomberie Brébeuf en ce qui a trait à l'installation d'une vanne excentrique et le remplacement de vannes, clapets et tuyaux de refoulement à la station de pompage Notre-Dame;

ATTENDU QU'après analyse des propositions, monsieur Jacques Boivin, directeur des travaux publics, recommande, dans sa note du 31 octobre 2016, de retenir les propositions de services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE mandater Plomberie Brébeuf pour procéder à l'installation d'une vanne excentrique et au remplacement de vannes, clapets et tuyaux de refoulement à la station de pompage Notre-Dame, le tout selon les offres de services datées du 28 octobre 2016 qui prévoient des coûts totalisant 20 120 \$, taxes en sus.

### **6.2 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – programmation des travaux – amendement**

**529-11-2016**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté la résolution numéro 463-10-2016 afin de déposer sa programmation des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Ville désire apporter certaines modifications à ladite programmation, notamment :

- quant aux travaux de réfection de la rue Curé-Rondeau qui seront réalisés en 2017 plutôt qu'en 2018;
- quant à des travaux urgents de réfection nécessaires à la station de pompage Notre-Dame (installation d'une vanne excentrique et remplacement de vannes, clapets et tuyaux de refoulement);

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux TECQ 2014-2018 révisée jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Ville s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

#### **Demandes d'enfouissement des réseaux**

##### **6.3a) réaménagement segment de la rue Gauthier nord entre les rues Brûlé et Guy**

**530-11-2016**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire procéder à la réfection et à la reconfiguration géométrique du segment de la rue Gauthier nord compris entre le passage à niveau du Canadien national et la rue Guy;

ATTENDU QUE ce projet implique le déplacement des lignes électriques aériennes sur poteaux et autres lignes de distribution câblées existantes à l'ouest de ce dernier segment de la rue Gauthier nord;

ATTENDU QUE le segment de la rue Gauthier nord visé par ces travaux est l'une des principales entrées d'accès au territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et constitue un segment important de la trame commerciale de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville désire procéder à la reconfiguration de l'espace public du segment de la rue Gauthier nord visé par ces travaux en intégrant au projet le remplacement des lignes aériennes de distribution câblées des diverses compagnies de services publics par un réseau enfoui, et ce afin que les poteaux soient enlevés définitivement de ce dernier segment de la rue Gauthier nord;

ATTENDU QUE la Ville désire se prévaloir du programme « Embellir les voies publiques » d'Hydro Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QU'une demande soit adressée à Hydro-Québec afin de procéder à une étude d'avant-projet d'enfouissement des réseaux câblés sur poteau de bois existants sur la rue Gauthier nord entre le passage à niveau du Canadien national et l'avenue des Champs Élysées, incluant l'intégration des besoins en ouvrages de génie civil des entreprises propriétaires des réseaux de distribution câblés;

QUE la Ville s'engage à rembourser les coûts engagés si elle décide d'abandonner le projet;

QUE la Ville mandate Hydro-Québec pour la gestion des travaux de génie civil;

QU'une demande soit également acheminée à Bell et Vidéotron afin d'amorcer le processus, selon les exigences de chacune de ces compagnies, afin de procéder à l'enfouissement des réseaux de distribution câblés de ces compagnies respectives et d'obtenir les exigences et les évaluations budgétaires pour que les poteaux soient définitivement enlevés du segment de la rue Gauthier nord visé par les travaux précités;

D'autoriser madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document donnant plein effet à la présente résolution.

### **6.3b) boulevard Antonio-Barrette**

**531-11-2016**

ATTENDU QUE la Ville désire se prévaloir du programme « Embellir les voies publiques » d'Hydro Québec pour remplacer des lignes aériennes de distribution câblées des diverses compagnies de services publics par un réseau enfoui, et ce afin que les poteaux soient enlevés définitivement d'un segment du boulevard Antonio-Barrette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QU'une demande soit adressée à Hydro-Québec afin de procéder à une étude d'avant-projet d'enfouissement des réseaux câblés sur poteau de bois existants sur le segment du boulevard Antonio-Barrette montré au plan joint à la présente résolution, incluant l'intégration des besoins en ouvrages de génie civil des entreprises propriétaires des réseaux de distribution câblés;

QUE la Ville s'engage à rembourser les coûts engagés si elle décide d'abandonner le projet;

QUE la Ville mandate Hydro-Québec pour la gestion des travaux de génie civil;

QU'une demande soit également acheminée à Bell et Vidéotron afin d'amorcer le processus, selon les exigences de chacune de ces compagnies, afin de procéder à l'enfouissement des réseaux de distribution câblés de ces compagnies respectives et d'obtenir les exigences et les évaluations budgétaires pour que les poteaux soient définitivement enlevés du segment du boulevard Antonio-Barrette visé par les travaux précités;

D'autoriser madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document donnant plein effet à la présente résolution.

#### **6.4 Plan d'intervention – révision no 1 (novembre 2016) – acceptation**

532-11-2016

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 505-10-2014, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a mandaté la firme Beaudoin Hurens pour la mise à jour de son plan d'intervention, et ce afin de présenter une demande d'aide financière dans l'objectif de procéder au renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et de la chaussée;

ATTENDU QUE cette démarche s'inscrit dans un processus de développement durable des infrastructures pouvant permettre à la Ville d'établir les priorités de renouvellement des infrastructures dans le but d'optimiser ses investissements;

ATTENDU QUE le résultat de l'analyse démontre que certaines infrastructures de classe D sont désuètes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte le plan d'intervention révisé no 1 déposé;

QUE toutes les procédures nécessaires soient enclenchées afin que le plan d'intervention déposé soit transmis aux fins d'analyse auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et que soit effectué tout suivi auprès du MAMOT pour l'approbation dudit plan d'intervention révisé;

QUE la firme Beaudoin Hurens soit autorisée à remettre ledit document aux personnes responsables des analyses des plans d'intervention au MAMOT.

#### **6.5 Association des travaux publics d'Amérique – adhésion – renouvellement**

533-11-2016

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'Association des travaux publics d'Amérique pour 2017 et d'acquitter la cotisation de 293,19 \$ s'y rapportant.

#### **6.6 Réfection des infrastructures municipales et de la voirie sur la rue Jetté – Les excavations Michel Chartier inc. – certificat de paiement no 7**

534-11-2016

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Les excavations Michel Chartier inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection des infrastructures municipales et de la voirie sur la rue Jetté ;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Francis Lacasse, ingénieur de Beaudoin Hurens, et que ce dernier émet le certificat de paiement no 7 « Acceptation finale » et en recommande le paiement dans sa lettre du 7 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE payer à Les excavations Michel Chartier inc. la somme de 5 748,75 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1025-2012.

**6.7 Pavage de rues du Domaine Asselin – Excavation Normand Majeau inc. – certificat de paiement no 1**

**535-11-2016**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Excavation Normand Majeau inc. l'exécution de travaux dans le cadre du pavage de rues du Domaine Asselin;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de Beaudoin Hurens, et que ce dernier émet le certificat de paiement no 1 et en recommande le paiement dans sa lettre du 11 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE payer à Excavation Normand Majeau inc. la somme de 26 883,57 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 953-2009.

**6.8 Beaudoin Hurens – honoraires**

**536-11-2016**

ATTENDU QU'une facture d'honoraires professionnels est produite par Beaudoin Hurens dans le cadre de la réfection de la rue de la Rivière du Domaine Asselin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE payer à Beaudoin Hurens les honoraires professionnels de 1 268,80 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 953-2009.

**7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTIONS**

**7.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ – partie des lots 4 925 045 et 4 925 055**

**537-11-2016**

Résolution  
rescindée par la  
résolution numéro  
577-12-2016  
adoptée le  
5 décembre 2016

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies reçoit favorablement une demande de monsieur Éric Comtois aux fins d'obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec une autorisation pour le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture une partie des lots 4 925 045 et 4 925 055, du cadastre du Québec, totalisant 5 000 mètres carrés en superficie;

ATTENDU QUE l'objectif de cette demande est de permettre à monsieur Comtois l'augmentation de la superficie des droits acquis à 5 000 mètres carrés pour une utilisation résidentielle unifamiliale empiétant en partie sur lesdits lots 4 925 045 et 4 925 055;

ATTENDU QUE la superficie de 5 000 mètres carrés visée par cette demande est utilisée à une fin résidentielle depuis 1935;

ATTENDU QUE les normes minimales de superficie de terrain requises décrites au règlement de lotissement numéro 300-B-1990 de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies sont de 4 000 mètres carrés minimum pour un terrain non desservi situé en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau;

ATTENDU QUE les critères obligatoires de décision de la Commission énumérés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* à l'égard de cette demande ne sont pas applicables compte-tenu que les parcelles de terrain de 5 000 mètres carrés visées par cette demande ne sont pas exploitées à des fins agricoles;

ATTENDU QUE les parcelles de terrain visées par cette demande sont situées à l'intérieur de la zone agricole A-1 130 du règlement de zonage 300-C-1990 de la Ville et que l'usage résidentiel est autorisé à l'intérieur de la dite zone;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies appuie la demande d'autorisation de monsieur Éric Comtois auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec à des fins de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots 4 925 045 et 4 925 055, du cadastre du Québec, totalisant 5 000 mètres carrés en superficie, tel qu'illustré au plan préparé par monsieur Pierre Robitaille, arpenteur-géomètre, minute 13 108, plan R-13 108, daté du 21 novembre 2016, dossier 2503-2902A-70748.

## **7.2 Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme – dérogation mineure numéro 2016-00448**

538-11-2016

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Philippe Paquin pour la propriété portant le numéro de lot 4 927 578 située au 47, rue Beaupied;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre l'aménagement d'une future station-service dont :

- 1- le bâtiment principal existant serait maintenu à 10,97 mètres (36 pieds) de la ligne de lot avant principale et à 6,40 mètres (21 pieds) de la ligne de lot avant secondaire plutôt qu'à 15 mètres (49.21 pieds) minimum respectivement;
- 2- la bande de verdure de 3 mètres (9.84 pieds) de largeur minimum exigée parallèlement à toutes les limites de propriétés serait réduite entre 1 mètre (3.28 pieds) et 2 mètres (6.56 pieds) de largeur maximum; et
- 3- la clôture ou la haie de 1 mètre (3.28 pieds) minimum exigée sur la limite séparatrice de terrain entre le terrain de la station-service et le terrain du futur établissement commercial ne soit pas installée

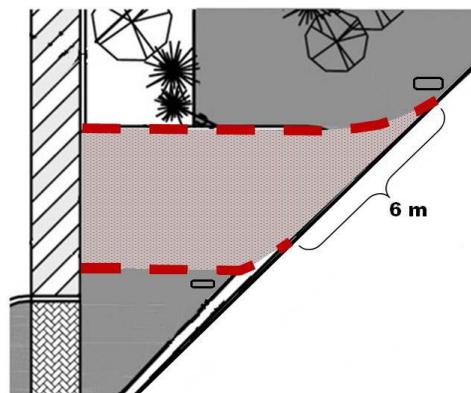
le tout, tel que régi au règlement de zonage no. 300-C-1990;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2016-00448 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE la dérogation mineure numéro 2016-00448 soit acceptée conditionnellement à ce que :

- la réalisation du projet soit effectuée conformément aux plans et illustrations inclus dans le document daté du 12 octobre 2016 intitulé « Étude de développement / Dépanneur Chez Philippe / M. Philippe Paquin » déposé au nom du demandeur par la firme b+b architecture+design inc.;
- la largeur de l'entrée charretière à sens unique donnant sur la rue Sainte-Marie soit réduite à un minimum de six (6) mètres et ceci, afin que sa configuration ne puisse rendre possible que la sortie des véhicules;
- la largeur de l'entrée charretière à sens unique donnant sur le rang Sainte-Julie soit réduite à un minimum de six (6) mètres et que sa configuration propose une entrée désaxée par rapport à la rue et ceci, afin de ne rendre possible que l'entrée des véhicules arrivant de la voie sud du rang Sainte-Julie comme ci-après illustré, savoir :



- l'implantation d'un bâtiment commercial sur le lot n° 4 927 587 soit réalisée simultanément ou précédemment à l'implantation des pompes à essence afin d'éviter la création de terrain vacant sur les lots visés;

QUE le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 822-2005 soit modifié pour créer un nouveau secteur de PIIA couvrant la zone R-5 214 et ceci, afin d'assurer un contrôle architectural relativement à l'affichage.

**7.3 Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme – avis de motion – règlement numéro 1159-2016 modifiant le règlement numéro 822-2005 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – nouveau secteur PIIA – zone R-5 214**

539-11-2016

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1159-2016 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 822-2005, tel qu'amendé, afin de créer un nouveau secteur de PIIA affectant l'affichage sur tous les terrains et les bâtiments commerciaux de la zone R-5 214; et modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin d'inscrire à la grille des usages et normes de la zone R-5 214 la note « zone assujettie au règlement sur les P.I.I.A. ».

**Adoption premier projet – règlement numéro 1159-2016 modifiant le règlement numéro 822-2005 relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) et le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – nouveau secteur PIIA – zone R-5 214**

**540-11-2016**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du premier projet de règlement numéro 1159-2016 modifiant le règlement relatif au plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) numéro 822-2005, tel qu’amendé, afin de créer un nouveau secteur de PIIA affectant l’affichage sur tous les terrains et les bâtiments commerciaux de la zone R-5 214; et modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu’amendé, afin d’inscrire à la grille des usages et normes de la zone R-5 214 la note « zone assujettie au règlement sur les P.I.I.A. »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D’adopter le premier projet de règlement numéro 1159-2016 modifiant le règlement numéro 822-2005 relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) et le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – nouveau secteur PIIA – zone R-5 214.

**7.4 Recommandation du Comité consultatif d’urbanisme – étude de PIIA – projet de changer l’enseigne sur la façade du bâtiment principal – Rona – 2000, boulevard Firestone**

**541-11-2016**

ATTENDU la demande d’étude de plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) déposée par Rona pour l’immeuble situé au 2000, boulevard Firestone;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de changer l’enseigne sur la façade du bâtiment principal érigé sur l’immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l’analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d’urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D’approuver le plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) déposé par Rona pour l’immeuble situé au 2000, boulevard Firestone, ayant pour objet de changer l’enseigne sur la façade du bâtiment principal érigé sur l’immeuble ci-dessus décrit.

**7.5 Recommandation du Comité consultatif d’urbanisme – étude de PIIA – projet de modifier l’enseigne actuelle sur le bâtiment principal – Dépotium Mini Entrepôt – 200, rue des Entreprises**

**542-11-2016**

ATTENDU la demande d’étude de plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) déposée par Dépotium Mini Entrepôt pour l’immeuble situé au 200, rue des Entreprises;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de modifier l’enseigne actuelle sur le bâtiment principal érigé sur l’immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l’analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d’urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé par Dépotium Mini Entrepôt pour l'immeuble situé au 200, rue des Entreprises, ayant pour objet de modifier l'enseigne actuelle sur le bâtiment principal érigé sur l'immeuble ci-dessus décrit.

**7.6 Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme – étude de PIIA – projet de modifier l'enseigne dans la vitrine – Centre d'évaluation et réadaptation de Joliette – 324, boulevard Antonio-Barrette**

**543-11-2016**

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée par le Centre d'évaluation et réadaptation de Joliette pour l'immeuble situé au 324, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de modifier l'enseigne dans la vitrine de l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé par Centre d'évaluation et réadaptation de Joliette pour l'immeuble situé au 324, boulevard Antonio-Barrette, ayant pour objet de modifier l'enseigne dans la vitrine de l'immeuble ci-dessus décrit.

**8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

**8.1 Service des incendies – rapport du mois d'août 2016**

Madame Marie-Christine Laroche dépose le rapport du Service des incendies en ce qui a trait aux interventions réalisées sur le territoire municipal au cours du mois d'août 2016.

**8.2 Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin – contribution financière**

**544-11-2016**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies est invitée à participer au 26<sup>e</sup> brunch-bénéfice organisé au profit du Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin qui se tiendra le dimanche 27 novembre 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil ne pourront y participer, mais jugent opportun de contribuer financièrement à l'événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu:

D'accorder une aide financière de 200 \$ au Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin dans le cadre de son 26<sup>e</sup> brunch-bénéfice.

**8.3 Société Saint-Vincent de Paul – contribution financière**

**545-11-2016**

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par la Société Saint-Vincent de Paul dans le cadre de sa guignolée 2016;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'accorder une aide financière d'un montant de 250 \$ à la Société Saint-Vincent de Paul en soutien financier à l'organisation de sa guignolée 2016.

## **9. ENVIRONNEMENT ET PARCS**

### **9.1 Avis de motion – règlement numéro 691-2-2016 concernant la fourniture, la distribution, l'économie et la tarification de l'eau potable**

**546-11-2016**

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 691-2-2016 amendant le règlement numéro 691-2000, tel qu'amendé, concernant la fourniture, la distribution, l'économie et la tarification de l'eau potable.

### **9.2 Lumières de Noël – arbres de l'îlot Coulombe – acquisition**

**547-11-2016**

ATTENDU la recommandation du 15 novembre 2016 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie, concernant les lumières de Noël dédiées aux arbres de l'îlot Coulombe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE procéder à l'acquisition de lumières de Noël pour combler le manque qui permettra d'illuminer l'ensemble des arbres de l'îlot Coulombe selon la proposition de Leblanc Illumination, jusqu'à un maximum de 10 099,80 \$;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le budget de fonctionnement.

### **9.3 Cours d'eau Régis – Laforest Nova Aqua – honoraires**

**548-11-2016**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Laforest Nova Aqua pour procéder à l'évaluation de l'écoulement de l'eau dans le cours d'eau Régis et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE payer à Laforest Nova Aqua la somme de 4 719,67 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1107-2014.

### **9.4 MEC Consultants inc. – honoraires divers projets**

**549-11-2016**

ATTENDU QUE des factures d'honoraires professionnels sont produites par MEC Consultants inc. pour différents projets finalisés et/ou en cours d'exécution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE payer à MEC Consultants inc. les honoraires professionnels totalisant 1 422,83 \$, soit :

Travaux d'analyse et de drainage du secteur industriel municipal tels que décrétés au règlement numéro 1107-2014	1 135,39 \$
Refonte de la réglementation d'urbanisme telle que décrétée au règlement numéro 1109-2015	287,44 \$

## **10. LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE**

### **10.1 Camps de jour 2017 – Programme de soutien à des projets de garde – demande d'aide financière**

**550-11-2016**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite élaborer, mettre en place et bonifier la gamme de camps de jour avec des thématiques spécialisées;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial propose une aide financière dans le cadre du *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la garde estivale 2017* qui vise à soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisée à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande au *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la garde estivale 2017* dans le cadre de l'élaboration, la mise en place et la bonification de la gamme de camps de jour avec des thématiques spécialisées.

### **10.2 Centre multisport – comité conjoint – nomination**

**551-11-2016**

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, soit nommée à titre de représentante de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies sur le comité de travail dédié à la gestion du Centre multisport de Lanaudière et que madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie, agisse comme substitut;

QUE copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à madame Nancy Lapointe, directrice générale de la Commission scolaire des Samares, à monsieur François Pépin, directeur général de la Ville de Joliette ainsi qu'à monsieur Claude Crépeau, directeur général de la municipalité de Saint-Charles-Borromée.

552-11-2016

### 10.3 Patinoires extérieures – entretien – autorisation d'embauche

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner les responsables de l'entretien des patinoires extérieures et de fixer leur rémunération pour la saison 2016-2017;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie, recommande, dans sa note datée du 15 novembre 2016, de majorer de 2,55 % la rémunération des responsables de l'entretien des patinoires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE désigner les responsables de l'entretien des patinoires extérieures pour la saison 2016-2017 et de fixer leur rémunération, tel que ci-après :

<u>PATINOIRES</u>	<u>RESPONSABLE ET RÉMUNÉRATION</u>
Dominique-Savio	Bernard Garneau 737,64 \$
Notre-Dame Est	André Lefebvre 1 022,06 \$
Bertrand	Solange Lefebvre 737,64 \$
Bocage – parc Alain Larue (patinoire et promenade)	Bernard Garneau 2 727,62 \$
Riverain – parc Jean-François Arnault	Pascal Vincent 1 022,06 \$
Parc des Jonquilles	Michel Boisjoly 737,64 \$
Parc Amable-Chalut	Pascal Joly 1 141,59 \$
Patinoire des Cormiers	À confirmer 737,64 \$

### 10.4 Recommandation de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie – baseball – tarification 2017

553-11-2016

ATTENDU QUE le Club de baseball Lanaudière Nord a soumis sa tarification pour la saison de baseball 2017;

ATTENDU la recommandation du 27 octobre 2016 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE l'activité du baseball pour la saison 2017 soit subventionnée à 50 % par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour les jeunes Prairiquois et Prairiquoises qui s'y inscrivent selon la tarification suivante :

<b>Catégories</b>	<b>Tarifications</b>
Novice	90 \$
Atome, Moustique et Pee-wee	230 \$
Bantam	255 \$
Midget	270 \$

**10.5 Association hockey mineur Joliette-Crabtree – inscriptions 2016-2017 – recommandation de paiement**

**554-11-2016**

ATTENDU QUE l'Association hockey mineur Joliette-Crabtree a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes Prairiquois et Prairiquoises inscrits pour la saison 2016-2017;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 9 novembre 2016, le paiement d'un total de 81 inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville verse à l'Association hockey mineur Joliette-Crabtree sa contribution sur les inscriptions pour l'année 2016-2017 totalisant 71 670 \$.

**10.6 Club de patinage de Crabtree – inscriptions 2016-2017 – recommandation de paiement**

**555-11-2016**

ATTENDU QUE le Club de patinage de Crabtree a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes Prairiquois et Prairiquoises inscrits pour la saison 2016-2017;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 9 novembre 2016, le paiement d'un total de 7 inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville verse au Club de patinage de Crabtree sa contribution sur les inscriptions pour l'année 2016-2017 totalisant 2 380 \$.

**10.7 Association Les Pirates de Joliette – inscriptions 2016-2017 – recommandation de paiement**

**556-11-2016**

ATTENDU QUE l'Association Les Pirates de Joliette a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes Prairiquois et Prairiquoises inscrits au football pour la saison 2016-2017;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 9 novembre 2016, le paiement d'un total de 12 inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville verse à l'Association Les Pirates de Joliette sa contribution sur les inscriptions pour l'année 2016-2017 totalisant 3 325 \$.

**10.8 Aménagement d'un parc à planches à roulettes – Soucy Aquatik – recommandation de paiement**

**557-11-2016**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Soucy Aquatik l'exécution de travaux dans le cadre de l'aménagement d'un parc de planches à roulettes;

ATTENDU la recommandation du 1<sup>er</sup> novembre 2016 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE payer la somme de 8 739,47 \$ à Soucy Aquatik, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1093-2014.

## **11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATIONS**

### **11.1 Application mobile – acquisition**

**558-11-2016**

ATTENDU la recommandation du 15 novembre 2016 de madame Valérie Laforest, directrice du service du développement culturel et des communications, concernant la diffusion d'information dédiée à la population Prairiquoise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE procéder à l'acquisition d'une application mobile afin d'améliorer la diffusion d'information dédiée à la population Prairiquoise, notamment en matière numérique, le tout selon la proposition de Client mobile déposée en date du 4 octobre 2016, aux prix de 3 487 \$ pour la mise en application et de 109 \$ mensuellement pour les frais d'hébergement et de soutien technique, ces prix étant sujets aux taxes applicables.

### **11.2 Ensemble traditionnel La foulée – contribution financière**

*Madame Suzanne Dauphin, étant susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le présent sujet, se retire.*

**559-11-2016**

ATTENDU que l'Ensemble traditionnel La Foulée sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la reconduction de son aide financière qui permettra, entre autres, de développer des nouveaux programmes pour les danseurs et danseuses;

ATTENDU qu'il y a lieu d'encourager cet organisme culturel à but non lucratif qui fait la promotion de la danse traditionnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'accorder une aide financière de 2 000 \$ par année pour les exercices financiers 2017, 2018 et 2019 à l'Ensemble traditionnel La Foulée.

## **12. AUTRES SUJETS**

### **12.1 A.J. Greer – début d'une carrière prometteuse**

**560-11-2016**

ATTENDU QUE le Prairiquois A.J. Greer a été repêché en 2015 par l'Avalanche du Colorado, équipe de la Ligue Nationale de Hockey;

ATTENDU QUE monsieur Greer a joué ses premières parties en novembre 2016 et a inscrit son premier point dans la LNH;

ATTENDU QUE monsieur Greer débute une carrière prometteuse chez les professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies transmette ses félicitations à monsieur A.J. Greer et lui souhaite tous les succès et réussites mérités.

### **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**561-11-2016**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20 h 38.

---

Sylvie Malo  
Greffière

---

Alain Larue  
Maire